

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE KLÉPIERRE SA DU 11 MAI 2023

À Paris, le 10 juillet 2023

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Klépierre SA (l'« **Assemblée Générale** ») s'est réunie le jeudi 11 mai 2023 au Pavillon Cambon Capucines, 46 rue Cambon – 75001 Paris.

Les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable. L'intégralité des documents relatifs à cette Assemblée Générale a été mise à disposition sur le site internet de Klépierre SA : <https://www.klepierre.com/finance/assemblee-generale-2023-64219d2d03703>.

L'Assemblée Générale a été présidée par Monsieur David Simon, Président du Conseil de surveillance.

La société Simon Global Development B.V., représentée par Monsieur Steven Fivel, et Monsieur Bruno Valentin ont été désignés parmi les actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote, en qualité de scrutateurs.

Monsieur Julien Goubault a été désigné secrétaire de l'Assemblée Générale.

Le quorum définitif a atteint 79,69 %, représentant 3 245 actionnaires présents ou représentés, et détenant un nombre total de 227 612 900 actions.

L'ensemble des résolutions proposées a été adopté à une large majorité par l'Assemblée Générale. Ces résolutions concernent notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022,
- la distribution en numéraire de 1,75 euro par action (en ce compris l'acompte), dont le détachement interviendra le 7 juillet 2023 et la mise en paiement interviendra le 11 juillet 2023,
- la revue des conventions réglementées,
- le renouvellement des mandats de membres de Conseil de Surveillance de Madame Catherine Simoni, Madame Florence von Erb et Monsieur Stanley Shashoua,



- l'approbation des politiques de rémunération 2023 du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance, du Président du Directoire et des autres membres du Directoire,
- l'approbation des éléments de rémunérations 2022,
- l'avis consultatif sur l'ambition et les objectifs de Klépierre SA en matière de lutte contre le changement climatique et,
- le renouvellement des autorisations et délégations financières à donner au Directoire.

À l'issue de cette Assemblée Générale, la composition du Conseil de surveillance est inchangée avec 9 membres, dont 5 indépendants. La composition et la présidence des quatre comités du Conseil de surveillance restent également inchangées.

La présentation de l'Assemblée Générale est disponible sur le site internet de Klépierre SA : <https://www.klepierre.com/finance/assemblee-generale-2023-64219d2d03703>.